

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00006

Numéro SIREN : 557 150 067

Nom ou dénomination : FITECO

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 963

PROJET DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1. La Société **FITECO**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8 613 930,00€, dont le siège social est à CHANGE (53810), Rue Albert Einstein – Parc Technopole, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067, représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « **la Société FITECO** » ou « **la Société Absorbante** », d'une part,

ET :

2. La société **CHD PARIS**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 200 000,00€, dont le siège social est à PARIS (750116), 183, rue de la Pompe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 492 941 109, représentée par FITECO, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, Président, dûment habilité aux fins des présentes.

ci-après désignée « **la Société CHD PARIS** » ou « **la Société Absorbée** », d'autre part,

Il est envisagé, en vue de la fusion de la Société CHD PARIS par la SAS FITECO, par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, d'arrêter les conventions qui suivent réglant ladite fusion.

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

1/ Société Absorbée

La Société **CHD PARIS**, Société Absorbée, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable.
- Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.
- Elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Ladite Société, qui a été immatriculée le 22/11/2006, expire le 21/11/2105.

Son capital social est fixé à la somme de 1 200 000,00 euros.

Il est divisé en 120 000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

2/ Société Absorbante

La Société FITECO, Société Absorbante, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

- L'exercice de la profession d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Ladite Société, qui a été immatriculée le 01/02/1971, expire le 19/12/2055.

Son capital social est fixé à la somme de 8 613 930 euros.

Il est divisé en 287 131 actions de 30 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

3/ Liens en capital et dirigeant commun

La Société FITECO a un lien direct en capital avec la Société CHD PARIS, puisqu'elle détient 100% du capital social de cette dernière.

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs et buts qui ont incité CHD PARIS et FITECO à envisager cette fusion sont les suivants :

- Restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles,
- Allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes des sociétés CHD PARIS, utilisés pour établir les conditions de l'opération, seront ceux arrêtés au 30/09/2023.

DATE D'EFET DE LA FUSION

La fusion sera réalisée au 1^{er} avril 2024, avec effet rétroactif au 01/10/2023.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la Société Absorbée depuis le 01/10/2023 jusqu'à la date de la réalisation définitive seront considérées comme accomplies par la Société Absorbante.

METHODE D'EVALUATION UTILISEE

Les Sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, et la fusion réalisée à l'endroit, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur valeur nette comptable au 30/09/2023.

Le capital de la Société CHD PARIS est intégralement détenu par la Société Absorbante, la Société FITECO. En conséquence, la fusion ne donnera lieu à aucune émission d'actions de la Société Absorbante, ni à échange d'actions contre les actions de la Société Absorbée.

Il n'a donc été déterminé aucun rapport d'échange entre les titres de la Société Absorbante et ceux de la Société Absorbée.

La Société Absorbante FITECO détenant, la totalité des actions de la Société Absorbée, CHD PARIS, il sera fait application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après :

Les conventions seront divisées en huit parties, à savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par CHD PARIS ;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la Société Absorbée ;
- la sixième, relative au régime fiscal;
- la septième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE
APPORT-FUSION PAR LA SOCIETE AUDIT-GESTION DU CENTRE A LA SOCIETE FITECO

Monsieur Yannick OLLIVIER, lui-même Président de la société FITECO, Présidente de la société Absorbée, agissant au nom et pour le compte de la Société CHD PARIS, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société FITECO, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, ferait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à FITECO, ce qui sera accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Yannick OLLIVIER ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la Société CHD PARIS, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 01/10/2023, jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion.

En conséquence, si la fusion se réalise :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette Société à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprend, à la date du 30/09/2023, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables (PCG art 710-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014).

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par CHD PARIS à FITECO comprendrait l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière apparaissant dans les comptes clos au 30/09/2023.
Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constituera pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels seront au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Le représentant de la Société Absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société au 30/09/2023 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existeit, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 30/09/2023, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

DEUXIEME PARTIE

DATE D'EFFET - PROPRIETE – JOUSSANCE

La Société FITECO sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière, soit à la signature du Traité de fusion, le 01/04/2024.

Jusqu'audit jour, la Société CHD PARIS continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société FITECO.

La Société FITECO sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société CHD PARIS.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 01/10/2023 par la Société CHD PARIS seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à FITECO, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieux de ceux existant au 01/10/2023.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 01/10/2023 aucune autre opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 01/10/2023 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 01/10/2023 à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

Les représentants des sociétés Absorbée et Absorbante déclarent que, conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par les associés desdites sociétés.

TROISIEME PARTIE CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports seront faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- 1) La Société Absorbante prendra les biens et droits, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir éléver aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, qui auraient pu être contractés.
- 3) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.
- 4) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion.
- 5) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

- 1) Les apports à titre de fusion seront faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- 2) Le représentant de la Société Absorbée s'obligera, dès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'obligera, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de FITECO, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- 3) Le représentant de la Société Absorbée, dès-qualité, obligera celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- 4) Le représentant de la Société Absorbée obligera cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

QUATRIEME PARTIE REMUNERATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

REMUNERATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la Société Absorbante ne procèdera pas à une augmentation de capital.

La société CHD PARIS, faisait partie intégrante du Groupe CHD, et était alors une filiale dudit Groupe. Le Groupe CHD a fait l'objet d'un rachat par le Groupe FITECO au 25/06/2023. La tête de groupe, la SAS CHD, a été fusionnée et absorbée en date du 01/10/2023.

Dès lors, la rémunération du patrimoine transmis de la SAS CHD PARIS a été calculée, sur les bases suivantes :

Quote-part de détention de CHD PARIS :	100%
--	------

X	Capitaux propres de CHD PARIS :	x	1.680.705€
-	(Valeur nette des titres CHD PARIS au 30/09/2023 :	-	1.282.000€
+	Affectation mali CHD (Holding) retenu:	+	-56.053€)
Total du boni de fusion :			454.758€

Il sera inscrit dans un sous compte des autres immobilisations financières : **Mali de fusion sur actifs financiers (compte 278).**

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société CHD PARIS sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la Société CHD PARIS sera entièrement pris en charge par la Société FITECO.

La dissolution de la Société CHD PARIS ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de celle-ci.

CINQUIEME PARTIE DECLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare :

▪ **SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME**

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de redressement ou liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- 2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- 3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

▪ **SUR LES BIENS APPORTES**

- 1) Que le patrimoine de la Société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 2) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le représentant de la Société Absorbante déclare :

- que ladite Société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Yannick OLLIVIER est dûment autorisé à la représenter à cet effet.

SIXIEME PARTIE REGIME FISCAL

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligeront celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prendra effet le 01/10/2023.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société CHD PARIS, Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions, prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société Absorbante prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée,
- de se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aura été différée chez cette dernière,
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée,
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les éléments amortissables,
- d'inscrire à son bilan, les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en Société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI.

Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

ENREGISTREMENT

La formalité d'enregistrement sera requise au droit fixe.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les soussignés, ès-qualités, au nom des Sociétés Absorbée et Absorbante, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des Sociétés Absorbée et Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du code général des impôts,
- en ce qui concerne la Société Absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

SEPTIEME PARTIE DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- 1) La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2) La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

REMISE DES TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les titres et attestations de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs apportés par la Société CHD PARIS à la Société FITECO.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties, de la rémunération des apports de la Société Absorbée et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tous litiges pouvant s'élever entre les Parties concernant son interprétation, son exécution, sa validité ou autre, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel d'ANGERS.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des Sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ELECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

Fait à CHANGE,
Le 01/03/2024,

CHD PARIS

Yannick OLLIVIER, Président de la SAS FITECO, elle-même Présidente de la CHD PARIS

FITECO

Yannick OLLIVIER, Président





CHD Paris

22 Rue de Madrid

75008 PARIS-08

ETATS FINANCIERS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

SOMMAIRE CHD

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Attestation.....	3
Attestation/Rapport.....	3
DOSSIER DE GESTION.....	4
Synthèse.....	5
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	6
COMPTE ANNUELS.....	7
Bilan - Actif.....	8
Bilan - Passif.....	9
Compte de résultat synthétique.....	10
Compte de résultat synthétique.....	11
ANNEXE COMPTABLE.....	12
Annexe des comptes annuels.....	13
DETAIL DES COMPTE.....	29
Bilan - Actif détaillé.....	30
Bilan - Passif détaillé.....	31
Compte de résultat détaillé.....	32
IMPRIMES FISCAUX.....	35
Réel Normal.....	36

ATTESTATION

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

CHD Paris
Pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/10/2006, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	2 192 912 €
Chiffre d'affaires	1 505 465 €
Résultat net comptable	101 318 €

Fait à paris,

Bullier jean Marc,
Directeur General.



DOSSIER DE GESTION

CHD Marque d'Expertise
groupechd.fr

SYNTHESE

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	1 505 465	1 758 146		-252 681	-14
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	1 505 465	1 758 146		-252 681	-14
Marge commerciale					
Marge globale	1 505 465	1 758 146		-252 681	-14
Valeur ajoutée	889 574	1 116 031		-226 457	-20
Excédent brut d'exploitation	141 678	194 319		-52 641	-27
Amortissements et provisions	352	25 850		-25 499	-99
Résultat d'exploitation	158 408	169 161		-10 753	-6
Résultat financier	4 989	2 180		2 808	129
Résultat courant	163 397	171 341		-7 944	-5
Résultat exceptionnel	-7 868			-7 868	
Résultat net de l'exercice	101 318	109 671		-8 353	-8

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	55 105	101 519		-46 414	-46
Fonds de roulement net global	-5 059	169 818		-174 877	-103
Besoin en fonds de roulement	-53 975	26 346		-80 321	-305
Trésorerie	48 916	143 473		-94 556	-66

RATIOS	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	88	104		-15	-15
Crédit fournisseurs (en jours)	35	20		14	70
Rotation stocks (en jours)	1	1			5
Autonomie financière					
Capacité de remboursement					
Taux d'endettement					
Rentabilité financière					
Rentabilité commerciale					17

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

CHD Paris

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	en %	Du 01/10/21 Au 30/09/22	en %	Variation
					en valeur en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681 -14
Ventes de marchandises					
- Coût d'achat des march. vendues					
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue (biens et services)	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681 -14
+ / - Production stockée					
+ Production immobilisée					
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681 -14
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681 -14
- Matières premières					
- Sous-traitance (directe)					
MARGE DE PRODUCTION	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681 -14
MARGE BRUTE TOTALE	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681 -14
- Autres achats	15 401	1	10 262	1	5 140 50
- Charges externes	600 490	40	631 854	36	-31 364 -5
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	889 574	59	1 116 031	63	-226 457 -20
Subventions d'exploitation	7 000				7 000
- Impôts, taxes et versements assimilés	30 251	2	26 351	1	3 900 15
- Salaires et traitements	516 895	34	628 507	36	-111 612 -18
- Charges sociales	207 750	14	266 853	15	-59 103 -22
Total	-747 896	-50	-921 711	-52	173 816 19
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	141 678	9	194 319	11	-52 641 -27
Reprises sur dép., prov., amorts	46 564	3	34 002	2	12 562 37
+ Transferts de charges d'exploitation	2 596		485		2 112 436
+ Autres produits d'exploitation	851		5 240		-4 390 -84
- Dotations amort. et dépréciations	352		25 850	1	-25 499 -99
- Autres charges d'exploitation	32 930	2	39 035	2	-6 105 -16
Total	16 730	1	-25 158	-1	41 888 166
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	158 408	11	169 161	10	-10 753 -6
Opérations en commun	4 989		2 180		2 808 129
+ Produits financiers					
- Charges financières	4 989		2 180		2 808 129
Total					
RÉSULTAT COURANT	163 397	11	171 341	10	-7 944 -5
+ Produits exceptionnels (1)	7 868	1			7 868
- Charges exceptionnelles (2)	20 439	1	22 129	1	-1 691 -8
- Participation des salariés	33 772	2	39 541	2	-5 769 -15
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-62 079	-4	-61 670	-4	-409 -1
Total					
RÉSULTAT EXERCICE	101 318	7	109 671	6	-8 353 -8

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés



COMPTES ANNUELS

CHD Marque d'Expertise
groupechd.fr

BILAN - ACTIF

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs au 30/09/23			% de l'actif	Valeurs au 30/09/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr.	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement				59		56
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	1 297 986		1 297 986		1 297 986	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	1 015	1 014	1		352	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				2		2
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	41 077		41 077		36 101	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 340 077	1 014	1 339 064	61	1 334 440	58
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Clients (3)	363 668		363 668		480 215	
Clients douteux, litigieux (3)	54 430	45 358	9 072		12 637	
Clients factures à établir (3)	21 272		21 272		24 313	
Personnel et comptes rattachés (3)					5 000	
Créances fiscales et sociales (3)	13 728		13 728		5 227	
Autres créances (3)	392 058		392 058		277 521	
Débiteurs divers (3)	300		300		11 992	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	48 916		48 916		143 473	
Charges constatées d'avance (3)	4 834		4 834		6 333	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	899 206	45 358	853 848	39	966 710	42
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 239 284	46 372	2 192 912	100	2 301 150	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	% du passif	Valeurs au 30/09/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 200 000)	1 200 000	55	1 200 000	52
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 948		6 948	
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	120 000	17	92 484	16
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	252 439		280 284	
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	101 318	5	109 671	5
SITUATION NETTE	1 680 705	77	1 689 387	73
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 680 705	77	1 689 387	73
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	31 388	1	14 463	1
Fournisseurs, factures non parvenues	37 034	2	28 758	1
Dettes fiscales et sociales	238 559	11	308 685	13
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	33 734	2	74 322	3
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	171 491	8	185 535	8
TOTAL DETTES	512 207	23	611 763	27
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 192 912	100	2 301 150	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

512 207

611 763

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

CHD Paris

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681	-14
Montant net du chiffre d'affaires	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681	-14
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	7 000				7 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	49 161	3	34 487	2	14 674	43
Autres produits	851		5 240		-4 390	-84
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 562 477	104	1 797 873	102	-235 396	-13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	615 891	41	642 115	37	-26 224	-4
Impôts, taxes et versements assimilés	30 251	2	26 351	1	3 900	15
Salaires et traitements	516 895	34	628 507	36	-111 612	-18
Charges sociales	207 750	14	266 853	15	-59 103	-22
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	352		1 180		-828	-70
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.			24 670	1	-24 670	-100
Dotations aux provisions						
Autres charges	32 930	2	39 035	2	-6 105	-16
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 404 068	93	1 628 712	93	-224 644	-14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	158 408	11	169 161	10	-10 753	-6
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

CHD Paris

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	4 989		2 180		2 808	129
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 989		2 180		2 808	129
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	4 989		2 180		2 808	129
RÉSULTAT COURANT avant impôts	163 397	11	171 341	10	-7 944	-5
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	7 868	1			7 868	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 868	1			7 868	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 868	-1			-7 868	
Participation des salariés aux résultats	20 439	1	22 129	1	-1 691	-8
Impôt sur les bénéfices	33 772	2	39 541	2	-5 769	-15
TOTAL DES PRODUITS	1 567 465	104	1 800 053	102	-232 588	-13
TOTAL DES CHARGES	1 466 147	97	1 690 383	96	-224 235	-13
Bénéfice ou Perte	101 318	7	109 671	6	-8 353	-8

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 2 192 911,86 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 101 317,80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (réduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPOINT	VALEUR NETTE
Fonds commercial	200 000		1 097 986	1 297 986
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	200 000		1 097 986	1 297 986

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 1 297 986
(Partiel)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

INCORPORÉES	CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	1 305 489	
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencts & aménagts divers		74 800	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique		90 925	
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
			TOTAL	165 725	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières			36 101	4 976
			TOTAL	36 101	4 976
			TOTAL GENERAL	1 507 315	4 976
INCORPORÉES	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions	
	Frais d'établissement & dévelop.				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL	7 503	1 297 986
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers		73 785	1 015
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier		90 925	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
			TOTAL	164 710	1 015
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				41 077
			TOTAL		41 077
			TOTAL GENERAL	172 213	1 340 078

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES						
IMMobilisations AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial	7 503		7 503				
Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL	7 503		7 503			
Terrains							
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.						
Inst. techniques matériel et outil. industriels							
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	74 730 90 642	70 282	73 785 90 924	1 015		
	TOTAL	165 373	352	164 710	1 015		
	TOTAL GENERAL	172 875	352	172 212	1 015		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMobilisations AMORTISSABLES	DOTATIONS	REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice		
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div Matériel transport Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé							
CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions	Sur sol d'autrui			
	Inst. gales agen. aménag constr.			
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles	Matériel de transport			
	Mat. bureau et mob. informatique			
	Emballages récupérables divers			
	Titres mis en équivalence			
Immobs financières	Titres de participations			
	Autres			

TOTAL

Stocks			
Créances			
Valeurs mobilières de placement			

TOTAL GÉNÉRAL

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i> Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	91 923		46 564	45 358
	TOTAL	91 923		46 564	45 358
	TOTAL GÉNÉRAL	91 923		46 564	45 358
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		46 564	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
ACTIF CIRCULANT		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	41 077		41 077
		Clients douteux ou litigieux	54 430	54 430	
		Autres créances clients	384 940	384 940	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	13 727	13 727	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)	392 058	392 058	
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	300	300	
		Charges constatées d'avance	4 834	4 834	
		TOTAUX	891 367	850 290	41 077
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Renvois (2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

CHD Paris fait partie du périmètre de consolidation de FITECO (Siret 557 150 067)

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances		
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes		
Produits		
Autres produits financiers	4 989	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		4 834
Financières		
Exceptionnelles		
TOTAL		4 834

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		21 272
Autres créances		
Disponibilités		
TOTAL		21 272

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		109 671
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Total des prélèvements sur les réserves	
		TOTAL DES ORIGINES
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	27 516 -27 845 110 000
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
		TOTAL DES AFFECTATIONS
		109 671

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHD Paris

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	68 423	68 423		
Personnel & comptes rattachés	95 863	95 863		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	42 309	42 309		
Etat & Impôts sur les bénéfices	5 794	5 794		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	91 522	91 522		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 072	3 072		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	33 734	33 734		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	171 491	171 491		
TOTAUX	512 207	512 207		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	171 491
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	171 491

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 034
Dettes fiscales et sociales	100 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	137 581

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Ce tableau présente le montant des engagements de CHD Paris en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus, en tenant compte des charges sociales paramétrée en cas de départ à l'initiative du salarié ou de la taxe spéciale de 50% en cas de mise à la retraite.

Indemnités de fin de carrière à verser : 206 361 euros

Valeur probable des indemnités à verser : 117 0770 euros

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 97 813 euros

Dette actuarielle : 82 876 euros



DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

ACTIF	Valeurs nettes au 30/09/23	Valeurs nettes au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
<i>Conces&droit simil brev licenc</i>		7 503	-7 503	-100
<i>Amort. conc&droits simil brev</i>		-7 503	7 503	100
Fonds commercial	1 297 986	1 297 986		
<i>Fonds commercial</i>	1 297 986	1 297 986		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1	352	-352	-100
<i>Inst.générales diverses</i>	1 015	74 800	-73 785	-99
<i>Mat de bureau&mat informatique</i>		58 760	-58 760	-100
<i>Mobiliers</i>		32 165	-32 165	-100
<i>Amort. inst.gle.agt.div</i>	-1 015	-74 730	73 716	99
<i>Amort. mat bureau inf.</i>	1	-58 477	58 478	100
<i>Amort. mobiliers</i>		-32 165	32 165	100
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	41 077	36 101	4 976	14
<i>Dépôts cautionnements versés</i>	41 077	36 101	4 976	14
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 339 064	1 334 440	4 624	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	363 668	480 215	-116 547	-24
Clients douteux, litigieux (3)	54 430	104 559	-50 129	-48
Provisions pour dépréciations des clients	-45 358	-91 923	46 564	51
Clients Factures à établir (3)	21 272	24 313	-3 041	-13
Personnel et comptes rattachés (3)		5 000	-5 000	-100
Créances fiscales et sociales (3)	13 728	5 227	8 501	163
<i>Org.soc. produits a recev</i>				
<i>Tva deductible abs</i>	5 446	2 433	3 013	124
<i>Tva s/fact non parvenues</i>	8 281	2 794	5 487	196
Autres créances (3)	392 058	277 521	114 538	41
Débiteurs divers (3)	300	11 992	-11 692	-97
Disponibilités	48 916	143 473	-94 556	-66
<i>Ste generale</i>	42 628	134 055	-91 427	-68
<i>Bred</i>	6 104	9 213	-3 110	-34
<i>Lcl</i>		170	-170	-100
<i>Caisse</i>	185	34	150	438
Charges constatées d'avance (3)	4 834	6 333	-1 499	-24
<i>Charges constatees d avance</i>	4 834	6 333	-1 499	-24
TOTAL ACTIF CIRCULANT	853 848	966 710	-112 862	-12
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 192 912	2 301 150	-108 238	-5

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 200 000)	1 200 000	1 200 000		
<i>Capital</i>	1 200 000	1 200 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 948	6 948		
<i>Prime d'apport</i>	6 948	6 948		
Réserves				
Réserve légale	120 000	92 484	27 516	30
<i>Reserve legale</i>	120 000	92 484	27 516	30
Autres réserves	252 439	280 284	-27 845	-10
<i>Autres réserves</i>	252 439	280 284	-27 845	-10
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	101 318	109 671	-8 353	-8
SITUATION NETTE	1 680 705	1 689 388	-8 682	-1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 680 705	1 689 387	-8 682	-1
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Fournisseurs	31 388	14 463	16 926	117
Fournisseurs, factures non parvenues	37 034	28 758	8 276	29
Personnels et comptes rattachés	95 863	116 184	-20 321	-17
Dettes fiscales et sociales	142 697	192 501	-49 804	-26
<i>Urssaf</i>	11 140	17 142	-6 002	-35
<i>Urssaf rembt cpam</i>	986	986		
<i>Mutuelles</i>	1 796	2 849	-1 053	-37
<i>Caisse retraite non cadres</i>	3 461	5 523	-2 062	-37
<i>Tickets restaurants</i>	296	296		
<i>Compte 43800000</i>	401	242	160	66
<i>Charges soc/conges a payer</i>	4 963	8 689	-3 726	-43
<i>Org.soc. charges a payer</i>	15 000	13 750	1 250	9
<i>Prov. charges sur 13e mois</i>	4 266	6 027	-1 761	-29
<i>Prélèvement à la source</i>	2 437	2 462	-25	-1
<i>Etat impot/benefices</i>	5 794	7 134	-1 340	-19
<i>Tva a decaisser</i>	26 383	39 926	-13 543	-34
<i>Tva collectée 20%</i>	64 059	84 676	-20 617	-24
<i>Tva s/factures a etablir</i>	1 080	1 972	-892	-45
<i>Formation continue à payer</i>	635	826	-191	-23
Autres dettes				
Clients créateurs	33 734	74 322	-40 587,87	-55
Produits constatés d'avance	171 491	185 535	-14 044	-8
<i>Produits constates d avance</i>	171 491	185 535	-14 044	-8
TOTAL DETTES	512 207	611 763	-99 556	-16
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 192 912	2 301 150	-108 238	-5

(1) Dont à moins d'un an

512 207

611 763

611 763

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 680	-14
<i>Hono. gdes missions et excep.</i>			800		-800	-100
<i>Hono ex. comptable /extension</i>	682 794	45	883 309	50	-200 514	-23
<i>Hono commissariat /ext.mission</i>	597 631	40	579 808	33	17 824	3
<i>Hono. juri./extension mission</i>	54 618	4	74 413	4	-19 794	-27
<i>Hono paies et social</i>	136 867	9	155 174	9	-18 307	-12
<i>Hono sous trait. pour groupe</i>	8 760	1	27 300	2	-18 540	-68
<i>Autres refacturations</i>	14 049	1	24 923	1	-10 874	-44
<i>Refacturation audit</i>	10 746	1	12 419	1	-1 673	-13
Montant net du chiffre d'affaires	1 505 465	100	1 758 146	100	-252 681	-14
Subventions d'exploitation	7 000				7 000	
<i>Subventions d exploitation</i>	7 000				7 000	
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	49 161	3	34 487	2	14 674	43
<i>Rep sur creances douteuses</i>	46 564	3	34 002	2	12 563	37
<i>Transfert de charges d'exploit</i>	2 596		485		2 112	436
Autres produits	851		5 240		-4 390	-84
<i>Produits divers</i>	851		5 240		-4 390	-84
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 562 477	104	1 797 873	102	-235 396	-13
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	615 891	41	642 115	37	-26 224	-4
<i>Electricite-gaz</i>	3 368		1 840		1 528	83
<i>Gaz</i>	5 524		2 139		3 386	158
<i>Fournitures informatique</i>	79				79	
<i>Fourn. inf. admin et bureau</i>	6 431		6 283		148	2
<i>Sous traitance generale</i>	82 661	5	64 090	4	18 572	29
<i>Sous-traitance groupe</i>	-6 828		4 606		-11 434	-248
<i>Chd auvergne</i>	78 447	5	118 624	7	-40 176	-34
<i>Chd val d'oise</i>	6 504		10 561	1	-4 057	-38
<i>2 375</i>					2 375	
<i>Sst chd colas</i>	8 600	1			8 600	
<i>Chd val de loire</i>			700		-700	-100
<i>Chd ufc</i>	15 246	1	11 661	1	3 586	31
<i>Sst chd flandres - artois</i>			3 870		-3 870	-100
<i>Sst chd soissons</i>	8 653	1			8 653	
<i>St paris - mantes</i>	513				513	
<i>Sst chd e-count</i>	15 846	1	20 071	1	-4 224	-21
<i>Sous-traitance inf. (ges.del)</i>	11 749	1	13 563	1	-1 815	-13
<i>Location et maintenance logici</i>	1 724		360		1 364	379
<i>Locations immobilières</i>	160 817	11	143 471	8	17 346	12
<i>Loc. mobilieres (mat inf.)</i>	1 116		378		738	195
<i>Loc .mobiliere</i>	347				347	
<i>Charges locat & de copropriete</i>	9 289	1	8 193		1 096	13
<i>Entretien-réparations (locaux)</i>	14 549	1	17 977	1	-3 428	-19
<i>Maintenance matériel informati</i>	347		159		188	118
<i>Primes d'assurances (rc)</i>			566		-566	-100
<i>Assurance locaux et rc</i>	1 501		1 075		426	40
<i>Assurance véhicules</i>	965		672		293	44
<i>Documentation generale</i>	3 553		6 354		-2 801	-44
<i>Honoraires</i>	750				750	
<i>Honoraires pour frais de recru</i>			17 898	1	-17 898	-100
<i>Frais actes et contentieux</i>	14 004	1	4 495		9 509	212
<i>Honoraires divers</i>	1 775		35		1 740	
<i>Publications relations publiqu</i>			300		-300	-100
<i>Cadeaux clientele</i>			1 690		-1 690	-100
<i>Pourboires dons courants</i>	10		50		-40	-80
<i>Voyages et deplacements</i>	32 981	2	2 472		30 508	
<i>Frais axl</i>			824		-824	-100
<i>Frais clq</i>			1 171		-1 171	-100
<i>Frais dal</i>			175		-175	-100
<i>Deixie gestion</i>			213		-213	-100
<i>Frais ela</i>			476		-476	-100
<i>Frais ers</i>			1 425		-1 425	-100

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Frais gud			2 226		-2 226	-100
Frais de déplacements			20 826	1	-20 826	-100
Frais isl			109		-109	-100
Frais jmb			6 267		-6 267	-100
Frais juc2			490		-490	-100
Frais paj			552		-552	-100
Missions réceptions	7 418		7 897		-479	-6
Frais postaux	5 105		3 866		1 239	32
Frais de téléphone	4 587		4 243		344	8
Services bancaires et assimilé	1 894		3 469		-1 575	-45
Frais scan bank	5 464		-955		6 418	672
Concours divers (cotisations)	250		300		-50	-17
Cotisation groupe chd	99 292	7	113 607	6	-14 315	-13
Cotisation avec	5 484		5 895		-410	-7
Cotisation à l'ordre des ec	3 500		4 198		-698	-17
Cotisation compagnie			688		-688	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	30 251	2	26 351	1	3 900	15
Taxe d'apprentissage	3 543		3 668		-125	-3
Par.formation prof. continue	8 687	1	9 769	1	-1 082	-11
Compte 63350000	112				112	
Cvae/cfe	6 231		2 859		3 372	118
Taxes foncières	4 694		3 357		1 337	40
Taxes diverses	6 984		6 699		285	4
Salaires et traitements	516 895	34	628 507	36	-111 612	-18
Salaires appointements	517 421	34	658 665	37	-141 244	-21
Variation des congés payés	-7 872	-1	-11 361	-1	3 490	31
Provision 13ème mois	-2 474		-14 849	-1	12 375	83
Prov. primes et gratification	4 000		-12 000	-1	16 000	133
Indemnités et avantages divers	5 794		2 594		3 201	123
Compte 64143000			5 458		-5 458	-100
Compte 64144000	25				25	
Charges sociales	207 750	14	266 853	15	-59 103	-22
Urssaf	139 957	9	188 801	11	-48 844	-26
Cot. mutuelles & prev	15 448	1	21 594	1	-6 146	-28
Cot.caisses de ret. non cadres	42 847	3	59 473	3	-16 625	-28
Cotisations autres organismes	1 250		-7 250		8 500	117
Ch. sociales sur congés payés	-3 726		-5 141		1 415	28
Ch. sociales sur 13ème mois	-1 761		-5 964		4 202	70
Medecine travail	1 620		1 490		130	9
Tickets restaurants			1 013		-1 013	-100
Aures charges de personnel	12 116	1	12 838	1	-722	-6
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	352		1 180		-828	-70
Dot amort s/immo corporelles	352		1 180		-828	-70
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.			24 670	1	-24 670	-100
Dot deprec creances			24 670	1	-24 670	-100
Autres charges	32 930	2	39 035	2	-6 105	-16
Créances devenues irrécouvrabl	32 033	2	31 780	2	253	1
Charges diverses gest courante	897		7 255		-6 358	-88
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 404 068	93	1 628 712	93	-224 644	-14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	158 408	11	169 161	10	-10 753	-6
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	4 989		2 180		2 808	129
Revenu intérêts c/c groupe	4 989		2 180		2 808	129
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 989		2 180		2 808	129
Charges financières						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

CHD Paris
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	4 989		2 180		2 808	129
RÉSULTAT COURANT	163 397	11	171 341	10	-7 944	-5
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	7 868	1			7 868	
	7 868	1			7 868	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 868	1			7 868	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-7 868	-1			-7 868	
Participation des salariés aux résultats	20 439	1	22 129	1	-1 691	-8
Intéressement	19 308	1	20 000	1	-692	-3
Abondement	1 130		2 129		-999	-47
Impôt sur les bénéfices	33 772	2	39 541	2	-5 769	-15
Impots sur les benefices	33 772	2	39 541	2	-5 769	-15
TOTAL DES PRODUITS	1 567 465	104	1 800 053	102	-232 588	-13
TOTAL DES CHARGES	1 466 147	97	1 690 383	96	-224 235	-13
Bénéfice ou Perte	101 318	7	109 671	6	-8 353	-8



IMPRIMES FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD

2023

cerfa

N° 11084* 24

Formulaire obligatoire

(art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/10/22	et clos le	30/09/23	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A | IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

CHD Paris
22 Rue de Madrid

75008 PARIS-08

Mél :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES*Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)*

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B | ACTIVITE

Activités exercées Activités comptables Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C | RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	135 090	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D | IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F | CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G | ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse (FR) N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°
--	---------------------

H | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

CHD PARIS 22 RUE DE MADRID 75009 PARIS-09

Tél : 0140218282

Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 23/10/23 Lieu : PARIS-08

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné Qualité et nom du signataire : directeur BULLIER

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i 110 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
<ul style="list-style-type: none"> * SRL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou copropriétaires 		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
					0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Désignation de l'entreprise : CHD Paris		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12
Adresse de l'entreprise 22 Rue de Madrid 75008 PARIS-08		Durée de l'exercice précédent*		12
Numéro SIRET* 4 9 2 9 4 1 1 0 9 0 0 0 3 4		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 30/09/2023		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
AC II: IMMOBILISE* IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 297 986
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 015 1 297 986
AC III: IMMOBILISE* IMMobilisations corporelles	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	41 077 41 077
		BJ	BK	1 340 077 1 014 1 339 064
TOTAL (II)				
AC IV: CIRCUITAI STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	439 370 45 358 394 012
	Autres créances (3)	BZ	CA	406 086 406 086
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
AC V: CIRCUITAI CREANCES	Disponibilités	CF	CG	48 916 48 916
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 834 4 834
		CJ	CK	899 206 45 358 853 848
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
		CO	1A	2 239 284 46 372 2 192 912
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise CHD Paris		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 200 000.....)	DA 1 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 6 948
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 120 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG 252 439
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 101 318
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 1 680 705
	Autres fonds propres	DM
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN
	Avances conditionnées	DO
	TOTAL (II)	DP
	Provisions pour risques	DQ
DETTES (4)	Provisions pour charges	DR
	TOTAL (III)	DS
	Emprunts obligatoires convertibles	DT
	Autres emprunts obligataires	DU
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX 68 423
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY 238 559
	Dettes fiscales et sociales	DZ
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA 33 734
Compte régul.	Autres dettes	EB 171 491
	Produits constatés d'avance (4)	EC 512 207
TOTAL (IV)		
TOTAL (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 512 207
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

(3)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CHD Paris

Néant *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE		FF	
		services *	FG	FH		FI	1 505 465
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 505 465	FK		FL	1 505 465
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	7 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	49 161
	Autres Produits (1) (11)					FQ	851
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 562 477
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	615 891
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	30 251
	Salaires et traitements *					FY	516 895
	Charges sociales (10)					FZ	207 750
	DOATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	352
			- dotations aux provisions			GB	
	DOATIONS D'EXPLOITATION	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)					GE	32 930
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 404 068
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	158 408
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 989
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	4 989
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	4 989
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	163 397

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>CHD Paris</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 7 868	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 7 868	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1 2 596	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
(13)	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Frais demenagement		Charges exceptionnelles 7 868	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		CHD Paris						Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ	1		D8	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		D9	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			KD			KE			KF				
CORPORELLES	Terrains				KG					KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9					KJ			KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1					KM			KO				
	Installations gales, agents*, aménagts des constructions		Dont Composants	M2						KP			KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3						KS			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	74 800		KX				
		Matériel de transport *								KY			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	90 925		LD				
	Emballages récupérables et divers *									LE			LG				
	Immobilisations corporelles en cours									LH			LJ				
FINANCIERES	Avances et acomptes									LK			LM				
	TOTAL III									LN	165 725		LP				
	Participations évaluées par mise en équivalence									8G			8T				
	Autres participations									8U			8W				
	Autres titres immobilisés									1P			1S				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières									1T	36 101		1V	4 976			
	TOTAL IV									LQ	36 101		LS	4 976			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	1 507 315		ØJ	4 976			
INCORP.	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		4			
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	1				CØ		DØ		D7			
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO				LV	7 503		LW	1 297 986		1X		
	Terrains				IP					LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ					MA			MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR					MD			ME		MF			
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS					MG			MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ			MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU					MM	73 785		MN	1 015	MO			
		Matériel de transport		IV					MP			MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW					MS	90 925		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX					MV			MW		MX			
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours				MY				MZ			NA		NB			
	Avances et acomptes				NC				ND			NE		NF			
	TOTAL III				IY				NG	164 710		NH	1 015	NI			
	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				ØU			M7		ØW			
	Autres participations				IØ				ØX			ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés				I1				2B			2C		2D			
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières				I2				2E			2F	41 077	2G			
	TOTAL IV				I3				NJ			NK	41 077	2H			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4				ØK	172 213		ØL	1 340 078	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CHD Paris					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le 30/09/2023					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	
1 Concessions, brevets et droits similaires					
2 Fonds commercial					
3 Terrains					
4 Constructions					
5 Installations techniques mat. et out. industriels					
6 Autres immobilisations corporelles					
7 Immobilisations en cours					
8 Participations					
9 Autres titres immobilisés					
10 TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".					
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....					
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise CHD Paris

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	7 503	PF		PG	7 503	PH				
TOTAL I			RK	7 503	RM		RN	7 503	RO				
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	74 730	QE	70	QF	73 785	QG	1 015			
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	90 642	QM	282	QN	90 924	QO				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL II			QU	165 373	QV	352	QW	164 710	QX	1 015			
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	172 875	ØP	352	ØQ	172 212	ØR	1 015			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U5	U6	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V3	V4	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W2	W3						
Autres immobilisations corporelles	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9						
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM				NO						
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						
CADRE C			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise CHD Paris

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC									
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF									
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI									
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO									
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6									
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK		IL		IM									
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR									
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU									
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D									
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H									
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M									
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S									
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W									
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A									
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E									
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K									
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER									
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U									
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y									
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX									
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D									
	- corporelles	6E		6F		6G		6H									
	- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5									
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X									
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9									
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S									
	Sur comptes clients	6T	91 923	6U		6V	46 564	6W	45 358								
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A									
	TOTAL III	7B	91 923	TY		TZ	46 564	UA	45 358								
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	91 923	UB		UC	46 564	UD	45 358								
Dont dotations et reprises		<div style="display: inline-block; vertical-align: middle;"> { <ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 0.5em;">- d'exploitation <li style="margin-bottom: 0.5em;">- financières <li style="margin-bottom: 0.5em;">- exceptionnelles } </div> UE UG UJ UF UH UK															
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10										

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFIP N° 2057 - SD 2023

8

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHD Paris						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	41 077	UV	UW	
	Clients douteux ou litigieux		VA	54 430	54 430		
	Autres créances clients		UX	384 940	384 940		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie*) (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 727	13 727	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Groupe et associés (2)		VC	392 058	392 058		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	300	300		
	Charges constatées d'avance		VS	4 834	4 834		
	TOTaux		VT	891 367	VU	850 290	
	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VV	41 077	
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
(1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	68 423	68 423			
Personnel et comptes rattachés		8C	95 863	95 863			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 309	42 309			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	5 794	5 794		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	91 522	91 522		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 072	3 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	33 734	33 734			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	171 491	171 491			
TOTaux		VY	512 207	VZ	512 207		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Désignation de l'entreprise : CHD Paris			Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)	ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N. clos le : 30/09/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS								
Charges non admises en réduction du résultat fiscal	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ			
	Réintérégations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintérégations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							
Majoration d'amortissement*								
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septendecies)	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décies E)	YH			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	135 090	
déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	135 090	
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							XO	

⑩

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
DGFIP N° 2058-B-SD 2023Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CHD Paris</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	18 010
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

11

DGFIP N° 2058 - C - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CHD Paris</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC			AFFECTIONS	Affectations aux réserves			TOTAL II	- Réserves légales	ZB 27 516	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	109 671			- Autres réserves				ZD -27 845		
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Dividendes				ZE 110 000		
	TOTAL I			ØF	109 671			Autres répartitions				ZF		
<i>(NB : le total I doit être égal au total II)</i>										Report à nouveau			ZG 109 671	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			(Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7) YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS					
DÉTAILS DES POSTES	- Sous-traitance								YT 223 766					
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8) XQ 173 295					
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS 16 529					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV					
	- Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	3 500) ST 202 302					
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ 615 891				
T.V.A.	- CFE, CVAE								YW 6 231					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS) 9Z 24 020					
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX 30 251			
IMPÔTS ET TAXES	- Montant de la T.V.A. collectée								YY 313 076					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ 106 726					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)								ØB 420 532					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK 3,00			%		
	- Numéro de centre agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL		
							Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO		
							Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ					

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHD Paris					Néant <input type="checkbox"/> *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE					
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1 instalation generale diver	73 785	73 785		
	2 Mareriel de bureau et inf	58 760	58 760		
	3 Mobilier	32 165	32 165		
	4 licences et contrats	7 502	7 502		
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *		
Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪	
I. Immobilisations *		⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
II. Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférrente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨	(A)			
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(B) avec une ventilation par taux		
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : CHD Paris	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N-1 sur 3 ans au titre de N-2				
	N-1 Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9				
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHD Paris

Néant *

- 1** Entreprises soumises à l'IS
2 Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2	.
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	②	③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CHD Paris					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : CHD Paris		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/10/2022 et clos le : 30/09/2023		Durée en nombre de mois 1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		YP 7
	Dont apprentis	YF
	Dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA 1 505 465
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
		TOTAL 1 OX 1 505 465
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH 851
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF 7 000
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
		TOTAL 2 OM 7 851
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats		ON 15 401
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR 436 485
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW 32 930
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
		TOTAL 3 OJ 484 816
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3) OG 1 028 500
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA 1 028 500
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 505 465
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 2 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 3	
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

4 9 2 9 4 1 1 0 9 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CHD Paris

ADRESSE (voie)

22 Rue de Madrid

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS-08

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

120000

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination CHD

N° SIREN (si société établie en France) 716780135 % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 120 000,00

Adresse : N° _____ Voie Rue des Moines

Code Postal 02200

Commune VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

Pays France

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____

Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____

Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

 Néant *EXERCICE CLOS LE 30/09/2023N° SIRET : 4 9 2 9 4 1 1 0 9 0 0 0 3 4DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CHD ParisADRESSE (voie) 22 Rue de MadridCODE POSTAL 75008VILLE PARIS-08

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sousscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne WQ)</u>	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne XG)</u>	
	TOTAL	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Montant
Factures à établir	21 272
Total des produits à recevoir	21 272

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Montant
Factures non parvenues	9 460
Fours. Grpe fact.non parvenues	27 574
Conges a payer	13 047
Pers. Pro. intérressement	19 009
Personnel provision 13e mois	11 226
Primes	32 000
Compte 43800000	401
Charges soc/conges a payer	4 963
Org.soc. charges a payer	15 000
Prov. charges sur 13e mois	4 266
Formation continue à payer	635
Total des charges à payer	137 581

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			4 834		
Total des charges constatées d'avance			4 834		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance			171 491		
Total des produits constatés d'avance			171 491		

CHD®
Marque d'Expertise

